© CD92-O.Ravoire

La Seine, entre nature et industrie

1h30 | 18,2 km | + 130 m | Facile

Départ & arrivée :
Gare Les Vallées à Bois-Colombes, ligne L

1. Stade départemental Yves-du-Manoir
2. Cité de l'eau, SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)
3. Le parc départemental Pierre Lagravère
4. La Promenade bleue
5. Le parc départemental du Chemin de l'Ile

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

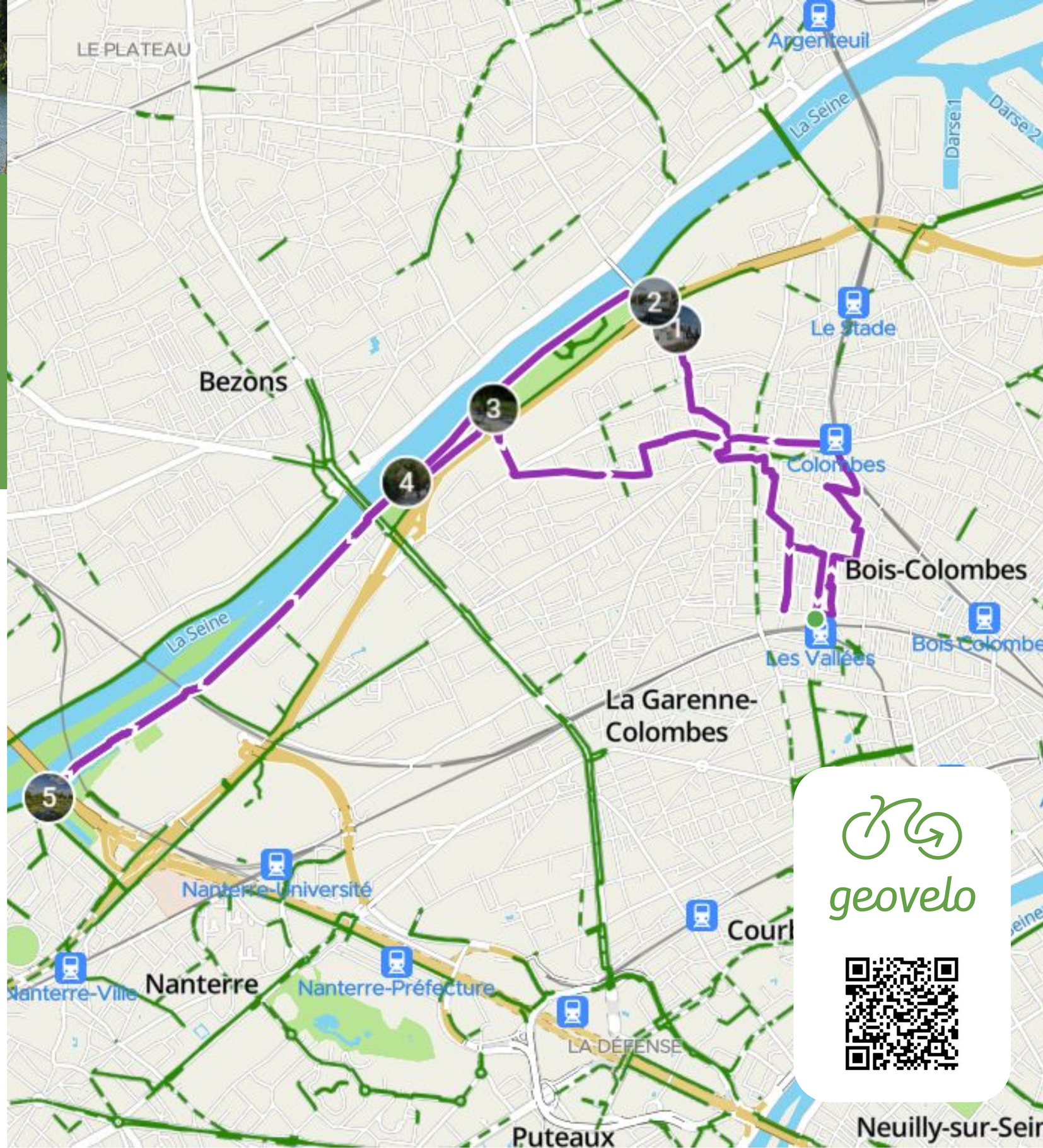

1 Stade départemental Yves-du-Manoir

Autrefois hippodrome et cadre mythique des Jeux olympiques de 1924, ce haut lieu du sport français a également accueilli de très importantes rencontres sportives jusque dans les années 1970 (finale de la coupe du Monde de football en 1938, record d'affluence le 5 mars 1969 avec 63 638 spectateurs pour le match de coupe d'Europe entre l'Ajax d'Amsterdam et le Benfica Lisbonne.). Propriété du Département des Hauts-de-Seine, le Stade Yves-du-Manoir devient à partir de 2003 l'enceinte des matchs à domicile du club de rugby Racing 92 qui évolue au plus haut niveau. 100 ans après avoir été le principal site des Jeux de 1924, le stade départemental Yves-du-Manoir, sera le site olympique du hockey sur gazon. Afin d'accompagner la dynamique olympique, le Département des Hauts-de-Seine engage un nouveau projet de modernisation et d'aménagement de l'équipement sportif.

© CD92-Julia BRECHLER

© CD92-Julia BRECHLER

2 Cité de l'eau, SIAAP (Syndicat Interdépartemental de l'Agglomération Parisienne)

Le SIAAP est une entreprise unique en Europe qui transporte et dépollue chaque jour les eaux usées, les eaux pluviales et les eaux industrielles de près d'un million d'habitants. Autre singularité de l'usine, ses bâtiments jouxtent la Halle historique de Colombes, ancienne usine de relevage des eaux usées au XIXe siècle, devenue aujourd'hui La Cité de l'Eau et de l'Assainissement, école de formation du SIAAP

3 Le parc départemental Pierre Lagravère

Le parc Lagravère est une construction récente unifiant d'anciens îlots autrefois séparés, dont l'île Marante et l'île du Moulin-Joly, rendez-vous très prisé au XVIIIe siècle. Au XIXe siècle, le bras de Seine séparant l'île Marante et l'île du Moulin-Joly est comblé et c'est au XXe siècle que l'île Marante est rattachée aux berges de Colombes afin de faciliter les transports fluviaux et routiers et pour protéger les berges des inondations. Aujourd'hui, le Parc départemental Pierre Lagravère est dédié aux sports, aux jeux et aux loisirs et longe le fleuve entre les ponts de Bezons et de Colombes. Le label Eve®, "espace végétal écologique", renouvelé en 2015, garantit au public une gestion environnementale exemplaire.

Infos pratiques : Arceaux pour vélos, aires de pique-niques, points d'eau, toilettes, point restauration rapide (avant le Pont de Bezons).

4 La promenade Bleue

Anciennement chemin de halage qui servait à tracter les péniches et autres embarcations, la Promenade bleue est idéale pour flâner en bord de Seine entre le parc départemental Pierre Lagravère à Colombes et Rueil-Malmaison en passant par le parc départemental du Chemin de l'île à Nanterre. Une passerelle piétonne permet de franchir le bras de Seine qui marquait l'entrée du port fluvial de Nanterre. Depuis plusieurs années, le Département réalise des travaux de revégétalisation des berges et d'aménagements paysagers dans le cadre du « Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges », dont l'objectif est de « rendre la Seine aux habitants ».

5 Le parc départemental du Chemin de l'Île

Ouvert en 2006, cet espace naturel est installé sur un terrain marqué par une forte présence industrielle et routière. Les matériaux utilisés pour l'aménagement sont d'anciens déchets présents sur le site et recyclés sur place. Ce recyclage est d'ailleurs l'un des engagements environnementaux du parc : "Considérer la nature comme une alliée et non comme une invitée", tel était le parti pris du paysagiste Guillaume Geoffroy-Dechaume, concepteur du parc. Véritable trait d'union entre la ville de Colombes et la Seine, ce parc a pour ambition d'offrir au public un lieu de vie accessible, à la fois agréable et apaisant.

Infos pratiques : Arceaux pour vélos, aires de pique-niques, points d'eau, toilettes, point restauration.